



CerealVeneta

TRANSFORMATION DE CÉRÉALES SEMENCES ET LÉGUMINEUSES



Titre : **CODE ÉTHIQUE DE L'ENTREPRISE**

Émis par : **CerealVeneta Srl**

Rédigé par : **M. Fabrizio MODA**

Contrôlé par : **M. Stefano FIOR**

Vérifié par : **Livio FIOR**

Approuvé par : **Mme Valentina FIOR**

INDICE

1. PRINCIPES DIRECTEURS	4
Politique éthique de l'entreprise	5
2. MISSION ET VISION DE L'ENTREPRISE	6
Mission éthique et sociale du travail	6
Produits complets, sans gluten, SANS OGM	6
Traitements "délicats"	6
Recherche	6
3. MESURES GÉNÉRALES	7
À qui s'adresse ce code éthique de l'entreprise	7
Signalements participatifs	7
Référént d'écoute en cas de situations pénibles	8
Normes, lois, règlements	8
4. VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ	9
Législation sur <i>la vie privée</i>	9
Règlements de l'entreprise, confidentialité	9
5. POLITIQUE DE SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL	10
Législation sur la sécurité	10
Manuel DVR	10
Tableau d'affichage pour la sécurité sur le lieu de travail	10
Promotion de la santé	11
Drogues, alcool, tabac et abus de substances	12
Mesures adoptées dans le DVR pour la sécurité au volant	13
6. POLITIQUE D'ÉGALITÉ DES CHANCES	14
Travailleuses enceintes et mères	14
Égalité des genres	14
Discrimination religieuse	14
Travail des enfants	15
Situations pénibles	15
Tendances sexuelles	15
Harcèlement sexuel	15
<i>Harcèlement moral</i>	15
Travail non déclaré	16
<i>Dénonciations</i>	16

INDICE

7. ÉTHIQUE DES RAPPORTS AU SEIN DE L'ENTREPRISE.....	17
La communication	17
Organigramme	17
Responsabilité de chacun	18
Embauche de proches et d'amis	19
Perspectives de carrière	19
8. ÉTHIQUE DES RAPPORTS EXTERNES, AVEC CLIENTS ET FOURNISSEURS	20
Cadeaux, faveurs et autres avantages	20
Rapports avec les clients et les fournisseurs	20
Rapports avec les pouvoirs publics, SIAN, SPISAL, NAS etc.	21
Rapports avec les médias	21
Partis politiques et syndicats	21
Règlementation <i>anti-trust</i> et concurrence	22
Transparence des écritures comptables	22
9. POLITIQUE SOCIALE	23
Promotion culturelle, intellectuelle	23
Promotion scolaire	23
<i>Protection sociale</i> de l'entreprise	23
10. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	24
Énergies alternatives	24
Émissions dans l'atmosphère	24
Amiante, radiations et autres venins chimiques ou physiques	25
<i>Accaparement des terres</i>	25
Agriculture durable	25
Politique de l'eau	25
Déchets	26
Autres types de pollution	26
Politique écologique	26
11. FORMATION INTELLECTUELLE	27
12. SYSTÈME DE CONTRÔLE DU CODE ÉTHIQUE AU SEIN DE L'ENTREPRISE	28
13. VIOLATIONS ET SANCTIONS DU CODE ÉTHIQUE	28

1. PRINCIPES DIRECTEURS

L'*éthique* est la tendance de tous vers une valeur absolue. La *morale* est la conformité d'un comportement déterminé au regard des principes de la société dans laquelle nous vivons, l'*éthique* est une participation à la civilité.

CerealVeneta s'est non seulement conformée aux lois, aux normes et aux règlements européens et nationaux, des collectivités territoriales et de la certification volontaire, mais elle a également adopté depuis 2013, un code éthique pour la valorisation de l'entreprise et de toutes les personnes qui y travaillent.



Par ailleurs, une orientation vers des principes éthiques est important, même légalement, vu le contenu du Décret Législatif 231/2001 et modifications successives sur la responsabilité des entités pour toute infraction exécutée par tous ceux qui travaillent pour le compte de ces mêmes entités (par les dirigeants aux salariés et partenaires).

Ce manuel a pour but d'indiquer à chaque travailleur, quels que soit la fonction et le rapport de collaboration, une autre manière de concevoir le travail et la vie, et donc une manière qui, loin de vouloir être autoritaire, se tourne vers une croissance de la valeur de soi et de l'entreprise, sans besoin d'éliminer quoi que ce soit aux personnes, mais dans un effort constant d'intégration, de formation, de croissance professionnelle et intellectuelle, et entre autre :

1^{er} principe : le processus de croissance pour l'intégration.

2^{ème} principe : le chemin de la croissance c'est la formation.

3^{ème} principe : rien ni personne n'est "éliminé".

4^{ème} principe : la croissance ne peut se dissocier des aspects sociaux et environnementaux.

5^{ème} principe : la formation est professionnelle et intellectuelle, CerealVeneta propose donc à tout le monde ces principes et adopte des mesures et des règles de conduite pour favoriser, encourager et promouvoir les aspects éthiques qui sont ici présentés

Pour satisfaire ces principes, CerealVeneta avait déjà promulgué en juillet 2013 le Code éthique suivant, se trouvant dans le Manuel de Qualité, présenté sur le tableau d'affichage de l'entreprise :

“Le chemin de la vie pose des difficultés, et tout ce qui est dominé, forge chaque homme et chaque femme, en lui donnant la force de poursuivre de nouveaux défis, de nouveaux enjeux, de nouvelles batailles. Le défi, l'enjeu et la bataille intellectuelle, sans jamais se sentir diminué, incapable, faible, prédestiné, inférieur, dominé mais en se confrontant avec l'absolu et l'infini, en se battant pour trouver à chaque fois, un chemin, une “alternative”, pour réussir sans jamais devoir éliminer qui que ce soit mais en ajoutant toujours de la valeur.

Une ouverture vers autrui permet d'acquérir le savoir de l'autre, sans préjugés ni contraintes raciales, sexuelles, d'âge, de religion, de condition sociale et autres barrières humaines et sociales.

La vérité ne peut être transmise et la connaissance ne détermine pas le comportement. Il faut donc que chacun, de façon humble et constante, mette en place des dispositifs de formation, de soin, de valeur, de sagesse intellectuelle.

CerealVeneta, assure la diffusion des notions techniques, pour que tout le monde soit informé des pratiques au sein de l'entreprise, ainsi qu'une formation intellectuelle pour accroître la valeur de la vie de chaque individu.

L'actuelle crise économique, découlant de l'abolition de la construction en faveur de rentes financières séduisantes pouvant rendre la vie "facile", NE doit jamais être suivie, quelque soit la raison, JAMAIS, en prenant une excuse pour ne rien faire, ne pas grandir, ne pas lutter, céder, déléguer, se résigner, quelque soit les questions commerciales ou de vie.

On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve. Tout change continuellement et sans cesse. CerealVeneta accepte le défi de la globalisation, qui implique une vie sans protectionnisme, sans sélection ni élection, mais, elle le fait par l'intégration, la variation et la valeur. Absolus”.

Politique éthique de l'entreprise

Les indications figurant dans ce Code Éthique font partie intégrante de la Politique de la Qualité de CerealVeneta Srl.

Après une première Politique importante effectuée en 2015, CerealVeneta renouvelle son engagement dans le domaine éthique avec cette nouvelle révision de son Code Éthique.

CerealVeneta invite chaque personne à le lire, à le critiquer et à proposer des améliorations, des ajouts et profite de la rédaction de ce Code pour remercier chacun d'entre vous pour la valeur et la civilité apportées.

2. MISSION ET VISION DE L'ENTREPRISE

La *Mission* et la *Vision* de l'entreprise font partie intégrante du système de qualité de l'entreprise et elles ont été rédigées en intégrant des notions de qualité, d'éthique, de formation et de croissance.

Mission éthique et sociale du travail

CerealVeneta effectue principalement des traitements de céréales capables de contribuer à la santé de ceux qui les utiliseront. A sa fondation, CerealVeneta s'est tournée vers les produits complets comme source de santé plutôt que vers des produits raffinés, ce qui a été prouvé par la plus grande bibliographie médicale mondiale.

La production propre à l'entreprise s'adresse donc aux personnes présentant différents troubles dysmétaboliques (diabète, obésité, goutte, hypertension, maladie cœliaque, allergies alimentaires...), mais aussi à tous ceux qui souhaitent prendre soin de leur santé.

Produits complets, sans gluten, SANS OGM

Les traitements de CerealVeneta se basent surtout sur la valorisation et la diffusion de produits complets provenant d'une agriculture biologique ou intégrée et SANS OGM.

Traitement "délicats"

Les traitements de CerealVeneta (toastage à basse température, pré cuisson, cryo-broyage, cryo-micronisation) sont réalisés pour préserver les caractéristiques biologiques des aliments (vitamines, antioxydants, vitaminoïdes, fibres, germes), mais aussi pour accroître ou former des structures saines comme les mélanoïdines ou les furanones, pour que les produits soient plus digestes ou pour l'assainissement des céréales et des farines à cause des contaminants microbiologiques, et donc sans utiliser des produits chimiques.

Recherche

CerealVeneta effectue une grande recherche de base et spécifique sur d'innombrables matières premières, nouvelles ou innovantes, souvent méconnues d'un grand public sensible à l'alimentation saine.

Parmi les matières premières en cours d'étude : la Perilla, la Nigelle, le Fonio, la Vesce, le Sorgho, l'Alpiste et tant d'autres.

Parmi les domaines de recherche : le pain *sans gluten* à faible indice et charge glycémique, les *superfoods*, les amidons endommagés, les produits à très faible teneur en peroxydes et en aldéhydes.

3. MESURES GÉNÉRALES

À qui s'adresse ce code éthique de l'entreprise

A chaque individu. Cela signifie que personne n'est exclu pour participer, de manière opportune et en fonction de sa formation et sensibilité.

CerealVeneta indique que ce code fait partie intégrante du contrat de travail.



Signalements participatifs

Il est possible, respectueux et éthique, de signaler à la direction ou au référent des rapports existants dans le personnel, chaque aspect éthique n'ayant pas encore été pris en compte ou pouvant être amélioré, mais aussi de signaler le non-respect en tout genre, de tout secteur ou fonction dont ils proviennent.

Chaque signalement sera pris en compte et estimé.

CerealVeneta interdit les représailles envers les individus effectuant des signalements, et par ailleurs, si ces signalements se projettent sur d'autres personnes, elle protégera les droits de celles-ci, l'objectif étant d'accroître la valeur et non la punition



Référent d'écoute en cas de situations pénibles

CerealVeneta a désigné une personne d'écoute impartiale pour chaque problème ou désagrément sur le lieu de travail ou pouvant avoir des répercussions sur le travail, que le travailleur ne souhaite pas exprimer directement à la Direction ou au Responsable.



Les problèmes sont divers et variés et ils peuvent concerner le travail ou des actes estimés humiliants ou dégradants, comme le harcèlement moral, les opinions sur la sécurité du lieu de travail ou sur des situations personnelles particulières, familiales ou sociales pouvant représenter une stigmatisation sociale, comme ladite race, la religion, l'homosexualité, l'utilisation de certains médicaments ou l'abus de drogues et, globalement, toute situation où le travailleur préfère la médiation d'une tierce personne et une vie privée assurée.

La personne qui écoute devra trouver la manière pour que le problème soit précisé et prenne une certaine direction.

Le nom, la qualification, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du référent d'écoute figurent dans le Manuel de Qualité de l'entreprise et il est affiché sur le tableau d'affichage de l'entreprise.

Normes, lois, règlements

Ce code ne peut pas remplacer les dispositions impératives, mais il peut les améliorer et les mettre en place. Il peut également permettre de trouver la meilleure manière pour les appliquer si elles ne l'étaient pas encore ou si elles ne l'étaient pas encore totalement.

Il va de soi que personne ne peut rejeter les dispositions légales impératives.

4. VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

Législation sur la *vie privée*

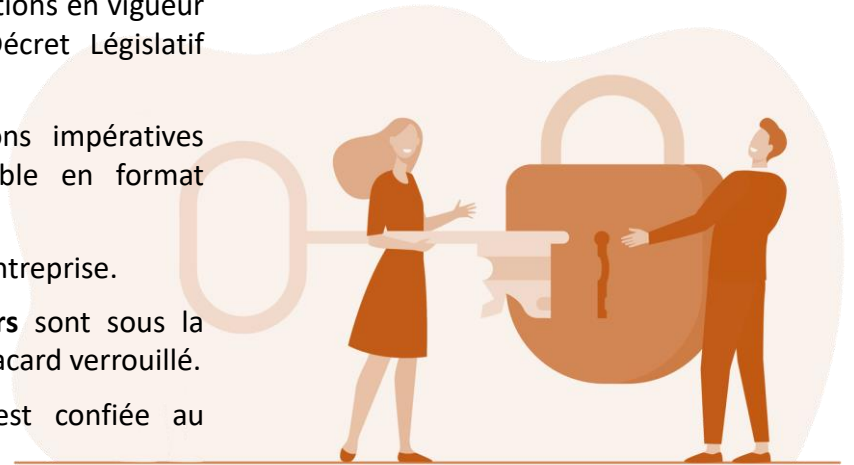
CerealVeneta applique toutes les dispositions en vigueur sur la protection de la *vie privée* (Décret Législatif 196/2003 et modifications successives).

Une documentation sur les dispositions impératives relatives à la *vie privée* est disponible en format électronique et papier.

Il existe un **manuel sur la *vie privée*** en entreprise.

Les **dossiers personnels des travailleurs** sont sous la responsabilité de la direction, dans un placard verrouillé.

La **responsabilité de la *vie privée*** est confiée au Représentant légal de l'entreprise.



Maladies aiguës et chroniques. Les travailleurs étant atteints de maladies aiguës ou chroniques ne souhaitant pas divulguer mais voulant être protégés en cas de crise aiguë, sont gérés par le responsable de la *vie privée*, qui n'informerait que le personnel susceptible de l'aider en cas de crise, sans compromettre la vie de la personne (épilepsie, allergie, évanouissement...).

Utilisation de médicaments ou situations particulières. La responsable de la *vie privée* n'informerait que le personnel strictement nécessaire pour chaque situation particulière, par exemple, une grossesse, psychotropes etc. afin de pouvoir assurer la protection du travailleur et son besoin de *confidentialité*.

Aucune enquête sur les opinions et les préférences personnelles ou sur la *vie privée* du personnel n'est admise. De même, toutes les formes de dénigrement, de dégradation, de moquerie envers une personne, doit au contraire être aidée pour qu'elle puisse trouver sa spécificité et la valeur de sa vie.

Règlements de l'entreprise, confidentialité

Nous vous renvoyons au Manuel sur la Confidentialité au sein de l'entreprise concernant la réglementation complète de l'entreprise sur la confidentialité au sein de l'entreprise.

5. POLITIQUE DE SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Législation sur la sécurité

La sécurité sur le lieu de travail est d'une extrême importance pour CerealVeneta, qui a mis en place un programme précis et scrupuleux, en plus de toutes les dispositions impératives.

Le DVR est constamment mis à jour et il présente des aspects imposants, notamment en format papier. Il est divisé en 15 classeurs de classes de risques.

Chaque aspect est traité avec la plus grande précision :

- 1) Accidents graves.** Toutes les protections mécaniques et les EPI ont été adoptés pour réduire de manière impondérable les accidents.
- 2) Maladies chroniques.** Fondamentalement, il n'existe pas de situations particulières pouvant exposer les travailleurs à contracter des maladies chroniques par exposition à des produits chimiques toxiques ou physiques ou mécaniques, avec pour seule exception celle du bruit, un paramètre qui est fortement contrôlé.
- 3) Visites médicales.** Chaque travailleur doit passer des visites médicales d'embauche et périodiques.
- 4) Promotion de la sécurité sur le lieu de travail.** Chaque travailleur doit collaborer pour améliorer la sécurité du travail et doit suivre scrupuleusement les dispositions légales et d'entreprise sur la sécurité, même si celles-ci dépassent la loi.



Manuel DVR

Pour plus de précisions, nous vous renvoyons au Document sur l'évaluation du Risque.

Tableau d'affichage pour la sécurité sur le lieu de travail

Chez CerealVeneta, on trouve un tableau d'affichage où figurent les principaux risques de l'entreprise, les modalités de prévention et les instructions en cas d'accident.

Promotion de la santé

La santé ce n'est pas seulement ne pas subir des accidents du travail, c'est aussi adopter des styles de vie qui "Promeuvent" la santé.

Une bonne alimentation, ne pas fumer, l'activité intellectuelle et une activité physique modérée, sont indispensables pour la santé.

Par ailleurs, CerealVeneta encourage les travailleurs, grâce à l'exemple donné par la Direction, mais aussi grâce aux informations affichées sur le tableau d'affichage de l'entreprise et aux cours de formation en entreprises à appliquer ces paramètres de santé et de vie.

CerealVeneta met à disposition son nutritionniste pour donner des conseils.



Drogues, alcool, tabac et abus de substances

Indépendamment des dispositions impératives, CerealVeneta informe les salariés, y compris au moyen de cours de formation en entreprise, sur les conséquences pour soi et les autres (collègues de travail, accidents avec un chariot élévateur, accidents de la route...), dus à l'utilisation ou à l'abus de substances psychotropes et psychoactives.

Seul le **café** est accepté comme substance psychotrope, et son utilisation est même encouragée, tout comme le café décaféiné, pour ses effets évidents et positifs sur la santé (à moins qu'il ne provoque une tachycardie ou une hypertension ou encore des douleurs à l'estomac ou des insomnies).

L'**alcool** ne peut être utilisé pendant les horaires de travail. Il convient de noter que le taux d'alcool est à zéro si celui-ci rentre dans les dispositions impératives (conduite d'un chariot élévateur ou véhicule de l'entreprise). Un verre de vin fait du bien, mais il doit être bu dans un cadre privé et non pendant les horaires de travail, et à la fin du travail, pas avant ni pendant.

La toxicité des **drogues** est très variable. CerealVeneta suit les dispositions impératives. Chaque travailleur ayant ce genre de problèmes peut s'adresser au référent de l'entreprise sans craindre des répercussions. Le référent appréciera avec le travailleur le meilleur parcours à suivre pour soi et pour ne pas mettre en danger la sécurité de ses collègues.



La toxicité des **médicaments** ayant une influence sur l'attention (benzodiazépine, antipsychotiques, anti-stress...), bien que prescrits par les médecins du système de santé national, est sans aucun doute prouvée pour ce qui concerne la sécurité au volant. Le référent d'écoute de l'entreprise CerealVeneta reste à disposition pour un conseil, même pour ce genre de cas.

CerealVeneta invite tous les travailleurs à respecter les mesures de sécurité. En cas de sommeil, par exemple lors des voyages en auto pour rendre visite à d'autres entreprises ou lors de salons, ou en cas d'utilisation d'alcool ou d'autres substances, l'entreprise recommande d'éviter, pour soi et les autres, les dangers d'accidents de la route ou d'autres problèmes sur le lieu de travail, en disant, par exemple, de ne pas être suffisamment bien pour conduire. Il ne s'agit pas d'une exclusion morale, c'est au contraire une démonstration de bon sens, que de comprendre la situation et c'est un grand respect pour soi-même et pour l'ensemble de la société.

Mesures adoptées dans le DVR pour la sécurité au volant

- Assurances et contrôles technique de l'auto programmés
- Pneus neige obligatoires l'hiver pendant les périodes prescrites.
- Obligation de mettre la ceinture de sécurité y compris pour les passagers assis à l'arrière ;
- Utiliser de préférence des autos certifiées NCAPS 5 ;
- Il est interdit de fumer dans l'auto ;
- Les autos doivent fonctionner parfaitement bien et doivent être régulièrement entretenues ;
- Interdiction d'utiliser tout type d'alcool six heures avant de prendre le volant du véhicule et pas plus d'un verre de vin au cours des 18 heures précédentes ;
- Interdiction d'utiliser la voiture de fonction en cas d'utilisation de substances psychotropes, ou psychoactives, même si celles-ci sont prescrites par le médecin (les BNZ et d'autres types de médicaments psychotropes, bien que prescrits par le médecin, augmentent le risque d'accidents). A l'exception de la caféine (café, colas...), qui bien qu'ayant un effet sur le SNC, permet d'augmenter la concentration et l'attention, en réduisant donc le risque ;
- Obligation de s'arrêter, de se reposer, de boire un café, en cas de fatigue au volant, ou de somnolence ;
- Obligation de respecter les indications de sécurité de la route (vitesse, distance de sécurité...), et de conduite (lunettes...).



6. POLITIQUE D'ÉGALITÉ DES CHANCES

CerealVeneta interdit non seulement la discrimination entre les personnes, mais elle promeut la formation de chaque individu et intervient lors des situations de crise personnelle et interpersonnelle pour tout motif de genre, de religion, d'âge, de race ou pour tout autre motif.

Les travailleuses enceintes ou les mères

Il existe une protection maximale pour les femmes enceintes.

Comme cela est indiqué dans le DVR, les mesures suivantes sont appliquées :

Pour mettre en pratique les mesures de protection nécessaires pour éviter l'exposition au risque des travailleuses enceintes ou les mères, CerealVeneta réalisera une ou plusieurs de ces mesures :

- Modification temporaire des conditions ou de l'horaire de travail.
- Déplacement de la travailleuse dans un autre service, pour une autre fonction à faible risque, par une communication écrite par la Direction Provinciale du Travail.
- Éloignement de la travailleuse et information écrite simultanée à la Direction Provinciale du Travail pour la délivrance de la mesure d'interdiction de travail.



Égalités des genres

Le président de CerealVeneta Srl est une femme, tout comme la responsable des achats. Aucune éviction n'existe pour le genre féminin.

Discrimination religieuse

La discrimination religieuse n'a aucune raison d'exister.

Les personnes ayant des besoins particuliers peuvent librement les effectuer en se mettant d'accord avec leur responsable, avec la direction et sa propre autorité religieuse, pour éviter tout conflit, comme cela est spécifié dans les directives de l'entreprise (par exemple les fidèles musulmans pendant la période du Ramadan).



Travail des enfants

CerealVeneta n'a jamais utilisé de travailleurs mineurs.

D'après le DVR de l'entreprise :

CerealVeneta N'utilise PAS de travailleurs mineurs, ni à la production ni dans tout autre service ou pour toute autre fonction.



Situations pénibles

CerealVeneta a fait suivre à ses frais des cours d'italien aux travailleurs étrangers ne connaissant pas la langue italienne.

Pour l'embauche des personnes appartenant aux catégories protégées, CerealVeneta ne possède aucune barrière architecturale.



Tendances sexuelles

Il est inadmissible que des discriminations soient exercées sur des préférences et des tendances sexuelles personnelles.

Harcèlement sexuel

Il est inadmissible que des harcèlements sexuels soient exercés. L'intérêt sexuel doit être manifesté de façon appropriée et adaptée à la vie civile. Rien, et encore moins l'amour, doit être exercé dans la violence et la vexation.

Harcèlement moral

CerealVeneta veille à ce que des phénomènes de harcèlement moral dans le cadre du travail ne se produisent pas. Hormis le fait d'être punis par les dispositions de lois impératives pour les répercussions sur la santé des personnes, le harcèlement moral détruit la cohésion de l'entreprise et dégrade la qualité du travail.

Travail non déclaré

CerealVeneta n'accepte pas le travail non déclaré pour son activité.

Dénonciations

CerealVeneta applique la protection des *dénonciations*, conformément à la loi italienne 90/2012, article 54bis pour la protection du salarié qui signale des infractions dans le Décret Législatif 165 du 30 mars 2001.

De nombreux aspects présents dans ce chapitre sont sévèrement réglementés par les lois de l'État.

CerealVeneta n'a pas le devoir ni la possibilité de remplacer l'État, mais elle doit veiller à l'absence d'abus ou d'injustice et elle se doit d'apporter un soutien supplémentaire par rapport aux lois de l'État.

Pour sa part, CerealVeneta, par l'intermédiaire du référent de l'entreprise, met à disposition du personnel une personne capable d'apporter une aide en cas de problèmes de caractère personnel, de *confidentialité* ou de difficulté personnelle pouvant apparaître, pour aboutir sur des conséquences éthiques et de valeur des conflits ou de situations regrettables ou pénibles, mais aussi pour orienter chaque individu qui le souhaite vers une formation intellectuelle de croissance, de développement.



7. ÉTHIQUE DES RAPPORTS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

La communication

La communication n'est pas un "transfert de données", qui est par ailleurs indispensable pour une bonne évolution de l'entreprise. La communication est un processus de compréhension allant au-delà de ce que chaque individu peut dire.

Elle se base sur l'écoute de ce qu'il y a entre les lignes de ce que l'on dit, ce qui n'est donc pas ce que l'on sait déjà ou une vision des choses.



Organigramme

L'organigramme est formalisé dans le Système de Qualité et il est disponible sur le tableau d'affichage de l'entreprise.



La responsabilité de chaque individu

Chaque individu doit assumer ses propres responsabilités sur le lieu de travail. Il doit demander des informations sur ce qui n'est pas clair et doit aider ceux qui le demandent. L'aide présume une formation spécifique sur l'aspect en question, une explication qui précise le "sens" de l'opération sur laquelle on demande des explications.



Chaque individu doit maintenir et sauvegarder :

- Ses propres biens, ceux des autres et ceux de l'entreprise.
- Ses propres valeurs d'image et de dignité, celles des autres et de l'entreprise.
- Utiliser les équipements et les outils de travail de manière adéquate, y compris internet.
- Garder la confidentialité des données de l'entreprise et rester discret sur les données sensibles des collègues pour toujours, sans capitulation, même après la rupture d'un contrat de travail.
- Travailler sans jamais mettre en danger sa propre sécurité et celle des collègues.
- Ne pas poursuivre, pendant le travail, des fins personnelles en conflit avec celles de l'entreprise et ne pas traiter des affaires en concurrence avec l'entreprise.
- Ne pas s'abandonner à un langage réactionnaire ou blessant avec qui que ce soit.
- Avoir un aspect personnel soigné, propre et digne de soi, des collègues et de l'entreprise.
- Respecter toutes les lois impératives nationales ou locales.

Le référent de l'entreprise et le responsable technique restent à disposition pour toute précision.

Embauche de proches et d'amis

L'embauche de membres de la famille ou d'amis de salariés est possible chez CerealVeneta à condition que l'embauche se base sur des compétences précises, sur les prestations, l'expérience et les capacités de la nouvelle personne embauchée.

Cela n'implique pas de favoritismes, mais la valorisation de la parole du travailleur qui signale une certaine personne possédant de nombreux mérites et qualités. C'est aussi dans l'intérêt de CerealVeneta, du travailleur et de la personne signalée (c'est-à-dire aucun exclu), que des personnes dont les capacités sont reconnues, puissent intégrer l'entreprise.

Perspectives de carrière

CerealVeneta prête attention aux perspectives de carrière de chacun et reconnaît, même économiquement l'implication du travailleur en entreprise. Il ne s'agit donc pas seulement d'un traitement économique équitable mais d'une prime pour la réalisation d'objectifs toujours plus importants y compris dans le domaine du travail.



8. ÉTHIQUE DES RAPPORTS EXTERNES, AVEC CLIENTS ET FOURNISSEURS

Cadeaux, faveurs et autres avantages

CerealVeneta ne permet pas à ses salariés d'accepter des cadeaux, des faveurs ou d'autres avantages de la part de personnes ou d'entreprises dans le cadre du travail.

Les échanges symboliques témoignant l'accueil et la cordialité, tels qu'accepter ou offrir un café, un déjeuner de travail ou autre, sont en revanche possibles s'ils font toutefois l'objet d'un compte-rendu auprès de la direction ou du responsable.

Nous rappelons que l'utilisation de certains systèmes peuvent être considérés comme un délit pénal de corruption s'ils sont effectués auprès de fonctionnaires publics.

CerealVeneta interdit également strictement l'utilisation de toute forme d'avantage personnel, comme l'argent mais aussi faire ou bénéficier de prêts, de faveurs érotiques, pots-de-vin ou similaires.

“Éthique” signifie également que ces règles ne peuvent pas être contournées en ayant par exemple recours à des tiers !

Rapports avec les clients et les fournisseurs

Les rapports avec les personnes sont souvent difficiles, y compris avec les collègues ou les clients. Les malentendus, les quiproquos et les ambiguïtés sont structurés par l'acte de la parole. Mais s'ils ne peuvent pas être éliminés, une formation s'impose pour ne pas s'exposer aux intégrismes, aux prises de position absurdes et contre-productives pour soi et l'entreprise.



Les rapports avec les clients de l'entreprise doivent donc être marqués par la plus grande correction et par le respect pour l'interlocuteur, outre les réglementations en vigueur, sans aucun recours à des pratiques commercialement incorrectes. La qualité du produit est indispensable. Le processus de vente est également indispensable !

Lors des processus d'achat, les fournisseurs sont sélectionnés en fonction de critères objectifs, tels que le prix et la qualité du service, la ponctualité des livraisons et du paiement.

CerealVeneta promeut la formation personnelle et intellectuelle, en encourageant les travailleurs à lire et à aider dans ce sens, au moyen d'une formation appropriée en entreprise de caractère analytique et culturel.

Rapports avec les pouvoirs publics, SIAN (Système d'Information Agricole National), SPISAL (Service Prévention Hygiène Sécurité Environnements de travail), NAS etc.

Les rapports avec les pouvoirs publics, SIAN, SPISAL et d'autres, s'inspirent des principes de correction, d'impartialité et d'indépendance et ils sont réservés aux postes compétents dans l'entreprise tels que notamment la direction et le responsable technique.

Rapports avec les médias

Les communications de l'entreprise auprès des mass-médias, des revues, des journaux, la TV, etc..., sont confiés au commercial, au *marketing*, et le représentant légal de l'entreprise en est le responsable.

En cas d'une quelconque catastrophe, il faut affronter le problème en suivant la procédure de l'entreprise appelée *Gestion de la crise*, dont le représentant légal de l'entreprise est responsable.

Partis politiques et syndicats

CerealVeneta ne finance pas de partis politiques et ne discrimine pas les travailleurs pour l'orientation de leur parti politique ou de leur adhésion aux syndicats de catégorie.



Règlementation anti-trust et concurrence

CerealVeneta n'applique pas et n'appliquera jamais des comportements pouvant nuire au principe de la libre concurrence. Elle l'interdit tout d'abord à elle-même, dans la mesure où il s'agit du principe fondateur de CerealVeneta, mais aussi à chaque travailleur.

Transparence des écritures comptables

L'entreprise travaille dans la plus grande transparence administrative et comptable, en assurant la véracité, la précision et l'exhaustivité des informations de chaque écriture comptable.

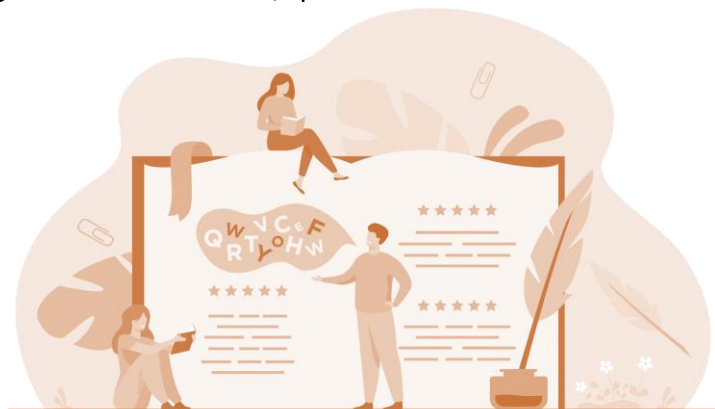


9. POLITIQUE SOCIALE

CerealVeneta, par crédo, par son intégration dans le tissu social où elle travaille et par son effort pour une bonne qualité, a adopté une politique d'engagement dans le social, qu'elle mène à bien à travers plusieurs et différents aspects :

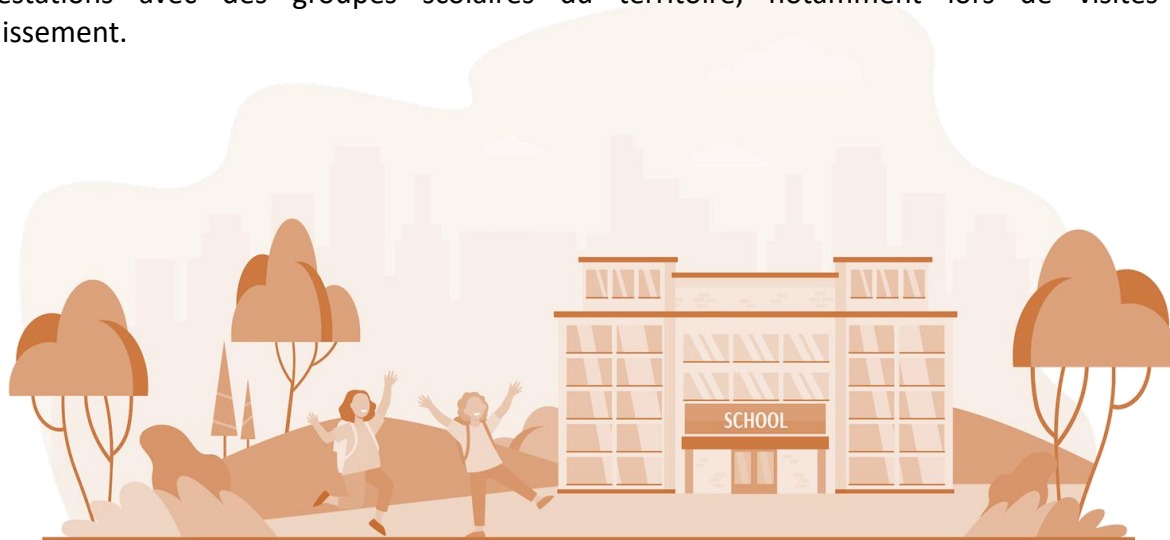
Promotion culturelle, intellectuelle

CerealVeneta promeut également par la sponsoring d'évènements et de manifestations de caractère culturel et intellectuel, comme les conférences de personnages de renom, la divulgation de livres ou d'aspects ou de modes vie intellectuels.



Promotion scolaire

CerealVeneta promeut par la sponsoring ou par participation active, des évènements et des manifestations avec des groupes scolaires du territoire, notamment lors de visites dans l'établissement.



Protection sociale de l'entreprise

CerealVeneta a réalisé, avec l'aide d'entreprises spécialisées, des formes de *protections sociales* en entreprise.

10. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CerealVeneta, depuis sa fondation, a basé son activité sur plusieurs aspects civils et éthiques : des produits complets aux produits biologiques, sans oublier la salubrité de l'environnement. Dans ce domaine, elle a également saisi les opportunités pour offrir une aide concrète à l'environnement.

Énergies alternatives

CerealVeneta a mis en place une installation d'énergie solaire sur le toit de l'établissement, pour contribuer à la production d'une grande partie de l'énergie utile pour les traitements.

Émissions dans l'atmosphère

Les émissions atmosphériques de gaz provenant du résidu de combustion de CerealVeneta sont extrêmement contenues et elles sont périodiquement contrôlées. Il s'agit de gaz naturel brûlé par une centrale thermique de dernière génération, très efficace, et les poussières proviennent de la mouture de différentes semences, il s'agit donc de poudre de farine, toutefois légalement contrôlée.



Amiante, radiations et autres venins chimiques ou physiques

Aucun matériau toxique comme l'amiante, les métaux lourds ou d'un autre genre chimique n'existe dans l'entreprise. Aucune production de radiations toxiques, comme les rayons X.

Accaparement des terres

CerealVeneta n'accepte pas les politiques d'*Accaparement des terres (Land grabbing)*, elle ne les encourage pas même indirectement et, elle s'engage au contraire à poursuivre sa politique de valorisation des ressources de la communauté locale.

Agriculture durable

CerealVeneta promeut un modèle d'agriculture éthique et durable. Elle encourage la production locale, biologique, complète et *sans gluten*.

Politique de l'eau

CerealVeneta n'utilise pas d'eau pour ses traitements. Elle est toutefois attentive à sa salubrité Et veille à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage lors d'utilisations personnelles.



Déchets

Tous les déchets de CerealVeneta, bien que non toxiques, sont éliminés, conformément à la loi, après avoir été triés pour le tri sélectif. Cela non seulement pour le travail de l'entreprise mais aussi pour les déchets d'utilisation personnelle dans les aires de restauration et dans la salle de restauration.

Autres types de pollution

CerealVeneta est attentive à tous les types de pollution. Elle a, à ce sujet, rédigé un plan DVR de 15 classeurs, un pour chaque risque.

Politique écologique

Nous pensons qu'il n'existe rien de mieux que le cerisier en fleur se trouvant sur la pelouse verte devant les bureaux de la direction de l'entreprise, pour expliquer l'esprit "écologique" et l'inclinaison pour la qualité et la valeur environnementale de la direction familiale de l'entreprise.



11. FORMATION INTELLECTUELLE

CerealVeneta promeut activement la formation intellectuelle de chaque travailleur.

Parmi les différentes initiatives :

- Des cours de formation intellectuelle avec des enseignants d'envergure internationale.
- Enregistrement, transcription et publication de ces cours sous forme de livre. Les textes sont distribués gratuitement aux salariés.
- Création d'une bibliothèque de l'entreprise, prêt de livres gratuit



12. SYSTÈME DE CONTRÔLE DU CODE ÉTHIQUE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

CerealVeneta Srl s'engage à appliquer, à respecter et à faire respecter les règles éthiques ici décrites.

La responsable s'occupant du contrôle éthique au sein de l'entreprise est la Représentante légale de l'entreprise, qui pourra déléguer l'activité ou une partie de cette activité à une personne de confiance.

Parmi les tâches à accomplir, il y a le contrôle en continu de l'application effective du code éthique, le signalement de violations à la direction, les avis et les observations sur d'éventuelles révisions ou applications du code éthique.



13. VIOLATIONS ET SANCTIONS DU CODE ÉTHIQUE

Il s'agit des violations à signaler aux autorités compétentes ou que l'entreprise devra sanctionner, qui se réfèrent au Statut des Travailleurs, du Décret Législatif 231/01, L. 190/12 et modifications successives.

Pour les violations du Code éthique de CerealVeneta à proprement dit, l'entreprise se chargera du rappel au respect de celui-ci, en mettant en place des formations, mais aussi en appliquant les règlements, les règles et les raisons pour que chaque personne puisse grandir au sein de l'entreprise.

